

Communiqué de presse

19 septembre 2018

prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

FAF.TT

Prism'emploi s'engage pour promouvoir les métiers de l'industrie dans la région Grand Est

Prism'emploi a signé le 19 septembre un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) en Grand Est, aux côtés de nombreux autres acteurs régionaux. Le COT est la déclinaison opérationnelle du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDOFP) qui définit la stratégie et les objectifs en matière d'orientation et de formation professionnelles.

Prism'emploi s'est ainsi engagé avec l'État, la Région Grand Est, des représentants de l'industrie de la région¹, le FAF.TT², le FPE TT³ et l'AGEFOS-PME CGM⁴ à accompagner le développement économique et territorial de la région en favorisant les formations en lien avec les besoins en matière d'emploi. Prism'emploi se mobilisera également pour promouvoir des qualifications dans les métiers de l'industrie, afin de contribuer au développement économique de l'emploi en Grand Est.

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION GRAND EST

- La région représente près de 9 % de l'emploi intérimaire en France
- 60 395 salariés intérimaires en équivalents temps plein
- 696 agences d'emploi
- L'industrie représente plus de la moitié du marché du travail temporaire en Grand Est

¹ L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Grand Est, Allizé Plasturgie Grand Est, l'Union des Industries Chimiques Grand Est, le LEEM les entreprises du médicament, l'Union Inter-secteurs Papiers Cartons pour le dialogue et l'ingénierie sociale, l'Union des industries de l'impression et de la communication Grand Est, l'Union des Industries Textiles Grand Est et les Associations Régionales des Industries Alimentaires du Grand Est, les Académies de Reims, Nancy-Metz et Strasbourg, l'ONISEP Grand Est, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Grand Est, le FAF.TT OPCA de la branche du travail temporaire, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire et l'AGEFOS-PME CGM OPCA de la branche des industries graphiques et de l'imprimerie.

² Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire, OPCA de la branche

³ Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire

⁴ OPCA de la branche des industries graphiques et de l'imprimerie

LA RÉGION GRAND EST, 2^e RÉGION INDUSTRIELLE FRANÇAISE

L'économie du Grand Est se caractérise par un poids de l'industrie supérieur à la moyenne nationale avec 15,8 % des emplois de la région, (contre un taux de 12,4 % en moyenne)⁵. La région est spécialisée dans l'industrie manufacturière, l'énergie et l'agroalimentaire. Parmi les effectifs salariés de l'industrie du Grand Est, 61,5 % relèvent de la métallurgie tandis que l'agroalimentaire regroupe pour sa part 13 % des effectifs.

L'industrie, très marquée par la crise de 2009, a perdu, dans la région Grand Est, 53 372 emplois salariés entre 2008 et 2015 (-8,3 %), soit une variation trois fois plus marquée que tous secteurs confondus (-6,1%)⁶. Si le secteur renoue depuis quelques mois avec la croissance, se pose la question de son avenir face aux évolutions technologiques : de nouveaux métiers vont-ils apparaître en balayant ceux d'aujourd'hui ? Quelles seront les compétences indispensables de demain ?

Pour anticiper ces questions et redynamiser l'industrie du Grand Est, l'État, la Région et des acteurs régionaux représentatifs de neuf secteurs industriels⁷ ont signé un Contrat d'Objectifs Territorial afin de promouvoir ensemble, les métiers de l'industrie régionale et, à terme, contribuer au développement économique du Grand Est.

L'INDUSTRIE DANS LE TRAVAIL TEMPORAIRE FACE A DE NOMBREUSES ÉVOLUTIONS

L'industrie représente 48,5 % de l'activité du travail temporaire à l'échelle nationale et 55,4 % dans la région Grand Est.⁸

Ces dernières années, le travail temporaire dans l'industrie a connu de nombreuses évolutions. L'activité économique des entreprises régionales, le développement des nouvelles technologies ou encore la législation sont autant de facteurs que les agences d'emploi doivent prendre en compte pour répondre au mieux aux besoins des salariés intérimaires et des entreprises.

Les enjeux aujourd'hui sont multiples pour les agences d'emploi :

- répondre aux besoins de qualification des postes,
- faire évoluer les compétences avec les nouvelles méthodes de production,
- s'adapter aux politiques publiques,
- renforcer leur expertise métier RH.

TROIS AXES PRIORITAIRES POUR LES SIGNATAIRES DU COT

Afin d'accompagner le secteur de l'industrie dans une nouvelle dynamique, tous les signataires du COT s'engagent à travailler selon trois priorités.

La première est d'établir un diagnostic précis de la situation et d'en tirer des prospectives. L'objectif est de poursuivre l'identification des besoins du territoire en matière de compétences pour anticiper et répondre aux besoins en accompagnement et en formations adaptées.

La deuxième priorité repose sur la promotion des métiers du secteur de l'industrie. Le but est de rendre plus attractifs les métiers en diffusant une information concrète auprès de tous les publics et en facilitant leur mise en relation avec les entreprises. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux professionnels de l'orientation et de la formation pour les sensibiliser à la réalité des métiers de l'industrie.

La troisième priorité sera d'attribuer à la formation professionnelle un véritable rôle de levier de compétitivité économique régionale et territoriale. Une offre de formation continue adaptée permettra de répondre aux besoins en compétences des entreprises tout en accompagnant les publics vers l'emploi. Des formations innovantes en inter-industrie seront expérimentées pour favoriser le recrutement. Des parcours de formation initiale et continue seront également déployés en vue de promouvoir la voie professionnelle et améliorer le développement de l'apprentissage. Les entreprises seront également accompagnées dans une démarche « industrie du futur » dans l'identification des évolutions de compétences de leurs salariés et de leurs besoins en recrutement. Enfin, les salariés seront épaulés pour renforcer leurs compétences et s'adapter aux mutations du secteur.

Ce contrat, conclu pour trois ans, renouvelable une fois, sera encadré par un comité de pilotage composé des parties signataires. Chaque année, les membres s'accorderont pour mener des actions identifiées comme prioritaires et définir les modalités de suivi pour l'année à venir

⁵ Source : CCI du Grand Est

⁶ Source : « L'industrie en Grand Est volet 1 » publié par l'OPEQ, juillet 2017

⁷ industrie de la métallurgie, de l'agroalimentaire, de la chimie, de l'imprimerie, du papier-carton, de la plasturgie et des composites, du textile et du médicament à usage humain

⁸ Source : Baromètre Prism'emploi juillet 2018

« Le secteur de l'industrie est le premier pourvoyeur d'emploi dans la région, il est donc primordial que les acteurs régionaux s'engagent pour relancer cette économie. Ce Contrat d'Objectifs Territoriaux permettra à la fois de soutenir l'industrie dans sa reprise et de contribuer au développement de l'emploi qualifié dans la région Grand Est » déclare **Katy Labalette**, Vice-présidente de Prism'emploi Grand Est.

« Le Grand Est est la 2^{ème} région industrielle de France. L'ensemble des acteurs de la filière est confronté aux mêmes problématiques d'attractivité, de recrutement, et d'évolution des compétences. Le COT doit nous permettre de travailler en synergie et complémentarité entre acteurs dans un objectif commun de développement de l'emploi et de sécurisation des parcours » déclare **Florence Heitz**, Déléguée Inter-Régionale EST au FAF.TT.

« Avec les COT, la Région agit au service de l'emploi en proximité, en concertation avec les acteurs locaux. Notre rôle est de fédérer et optimiser les moyens existants pour rendre accessible à tous les citoyens une offre de formation cohérente, adaptée aux besoins et aux réalités des terrains. Deuxième Région industrielle de France, le Grand Est poursuit son ambition de devenir la référence en matière d'automobile. C'est notamment par la voie de la formation professionnelle que nous contribuerons à développer l'essor économique du Grand Est, secteur par secteur. », déclare **Jean Rottner**, Président de la Région Grand Est.



Contacts presse
Marine Dahais
Tél : 01 40 41 54 36
mdahais@golin.com
Amina Ennaciri
Tél : 01 40 41 56 09
aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession.
8 260 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8260 en France), les salariés du secteur de l'intérim (596 334 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle de pivot entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi.
www.faftt.fr

*OPCA, OPACIF, OCTA

A propos de la Région Grand Est

Financier public majeur et pilote des formations professionnelles, la Région Grand Est a pour ambition de faire de la formation professionnelle une clé efficace pour le retour à l'emploi de ses habitants. Elle travaille en lien étroit avec les territoires, les acteurs économiques, les entreprises et ses partenaires dans ce domaine, afin de définir et mettre en œuvre la politique de formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi. La Région développe également une politique ambitieuse envers les jeunes afin de les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie.